



PREFET DU MORBIHAN

**SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE

MESSAGE DESTINE AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE ORANGE ORAGES

Début de l'épisode : ce jour 28 MAI 2018 à 16 h 00

Fin prévisible de l'épisode : demain 29 MAI 2018 à 6 h 00

Cet après-midi, des orages localement intenses se développent. Les orages donneront de la grêle par endroits, une activité électrique forte et surtout des cumuls de pluies localement marqués de l'ordre de 40 à 60 mm en peu de temps pouvant donc engendrer quelques inondations locales.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;
 - Ne vous abritez pas sous les arbres ;
 - Evitez les promenades en forêts ;
 - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
 - Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
 - En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols ;
 - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- d'informer sans attendre les gestionnaires de campings des conséquences possibles de ces orages.
- de faire surveiller les chapiteaux et structures légères (gonflables notamment).
- de vérifier que les grues sont en positionnement libre.

Conséquences possibles :

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Fait à Vannes, le 28 MAI 2018 à 16 h

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du SIDPC

Stéphane MARREC

Message transmis aux services suivants :

- | | | |
|----------------------------------|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS) | - Groupement de Gendarmerie | - DDSP |
| - DDTM | - UD DREAL | - DD ARS |
| - DSDEN | - DDPP | - DDCS |
| - Préfecture de zone (COZ) | - Météo-France | - DIRO |
| - Sous-préfecture de Lorient | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD |
| - SAMU | - CHBA | - CHBS |
| - Conseil régional de Bretagne | - Conseil départemental | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo | - Lorient Agglomération | - CROSSA |
| - RTE | - ENEDIS | - GrDF |
| - Orange | - SNCF | - CTRL |
| - Eau du Morbihan | - IAV | - SAUR |
| - VEOLIA | - CEO | |